

21 janvier 2014

Journée d'échanges sur la
reconquête de la qualité de
l'eau dans les bassins versants
en Pays de la Loire

Point d'avancement nitrates,
pesticides et captages Grenelle
en Pays de la Loire



direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Plan de la présentation

5ème programme d'action nitrates

Priorités régionales pour les pesticides

Etat d'avancement « captages Grenelle »

Outils de diagnostic disponibles

La réforme de l'application de la directive nitrates

Directive CEE 91/676 du 12 décembre 1991

La directive « nitrates » vise à protéger la qualité de l'eau (surface, souterraines, côtières, etc ...).

Les Etats membre de l'Union Européenne doivent :

- identifier les eaux de surface et souterraines touchées par la pollution ou susceptibles de l'être,
- désigner les zones vulnérables (ZV),
- établir un code de bonnes pratiques agricoles,
- élaborer des programmes d'actions à mettre en œuvre obligatoirement par tous les agriculteurs en ZV.

La réforme de l'application de la directive nitrates

Le contentieux nitrates :

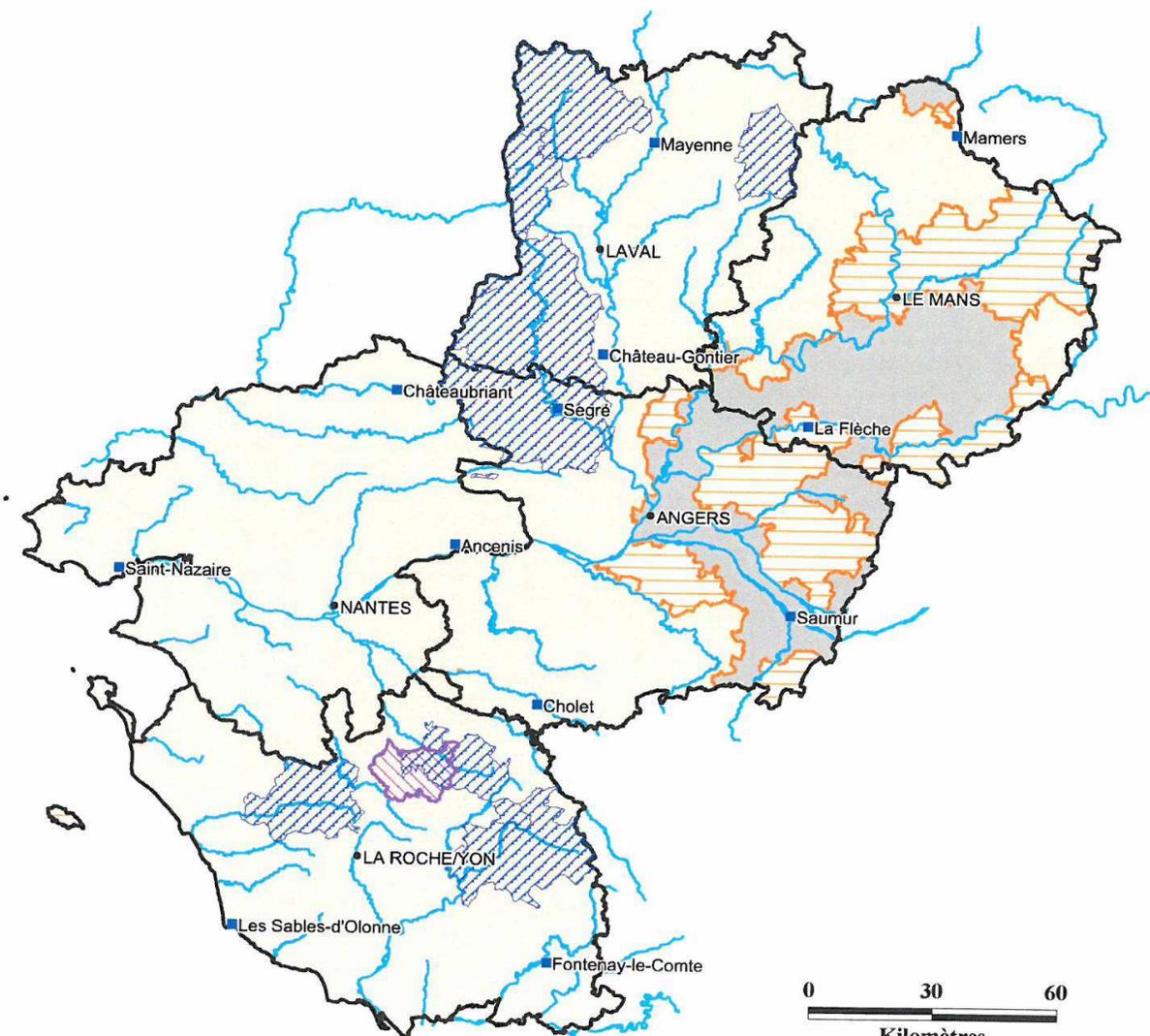
Le 20 novembre 2009 : mise en demeure de la France par la Commission Européenne pour :

- insuffisance de délimitation des zones vulnérables,
- insuffisance et hétérogénéité des programmes d'action,

En réponse, la France a révisé la délimitation des ZV et a modifié l'architecture des programmes d'actions (plan d'action national + plans d'actions régionaux)

Nouvelle délimitation des zones le 21 décembre 2012 (extensions à l'est)

Directive nitrates, projection des zonages existants



0 30 60
Kilomètres

Échelle 1 : 1 500 000

Source DREAL Pays de la Loire, fond cartographique BDCarto® ©IGN2007
© MEDDE-DREAL Pays de la Loire



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

21 ja

sants

La réforme de l'application de la directive nitrates

5^{ème}
programme
d'actions

Programme d'action national *(arrêté inter-ministériel)*

- Mesures (1, 2, 3, 4, 5, 6) obligatoires au titre de la directive,
- Mesures du Grenelle de l'environnement (7 et 8)
- Équilibre de la fertilisation arrêté par les préfets de région sur proposition du GREN.

+

Programme d'action régional *(arrêté du préfet de région)*

- Renforcement des mesures 1, 3, 7 et 8 sur tout ou partie de la ZV,
- Zones d'Actions renforcées :
 - Captages nitrates $\geq 50\text{mg/l}$,
 - Bassins versants « algues vertes »,
 - Anciennes zones d'actions complémentaires,
 - Anciennes zones d'excédents structurels.

6

Les mesures nationales

Annexe III
directive

- **Mesure 1** : périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants,
- **Mesure 2** : stockage des effluents d'élevage,
- **Mesure 3** : limitation de l'épandage des fertilisants azotés, équilibre par parcelles,
- **Mesure 4** : plans de fumure et cahiers d'épandage,
- **Mesure 5** : limitation de la quantité d'azote organique pouvant être épandue annuellement (170 kg/ha)
- **Mesure 6** : conditions d'épandage : cours d'eau, sols en pente, sols détremés – inondés – gelés – enneigés,

Loi
grenelle

- **Mesure 7** : couverture végétale des sols
- **Mesure 8** : couverture végétale le long des cours d'eau.

Mesures à compléter et à renforcer dans le programme d'action régional

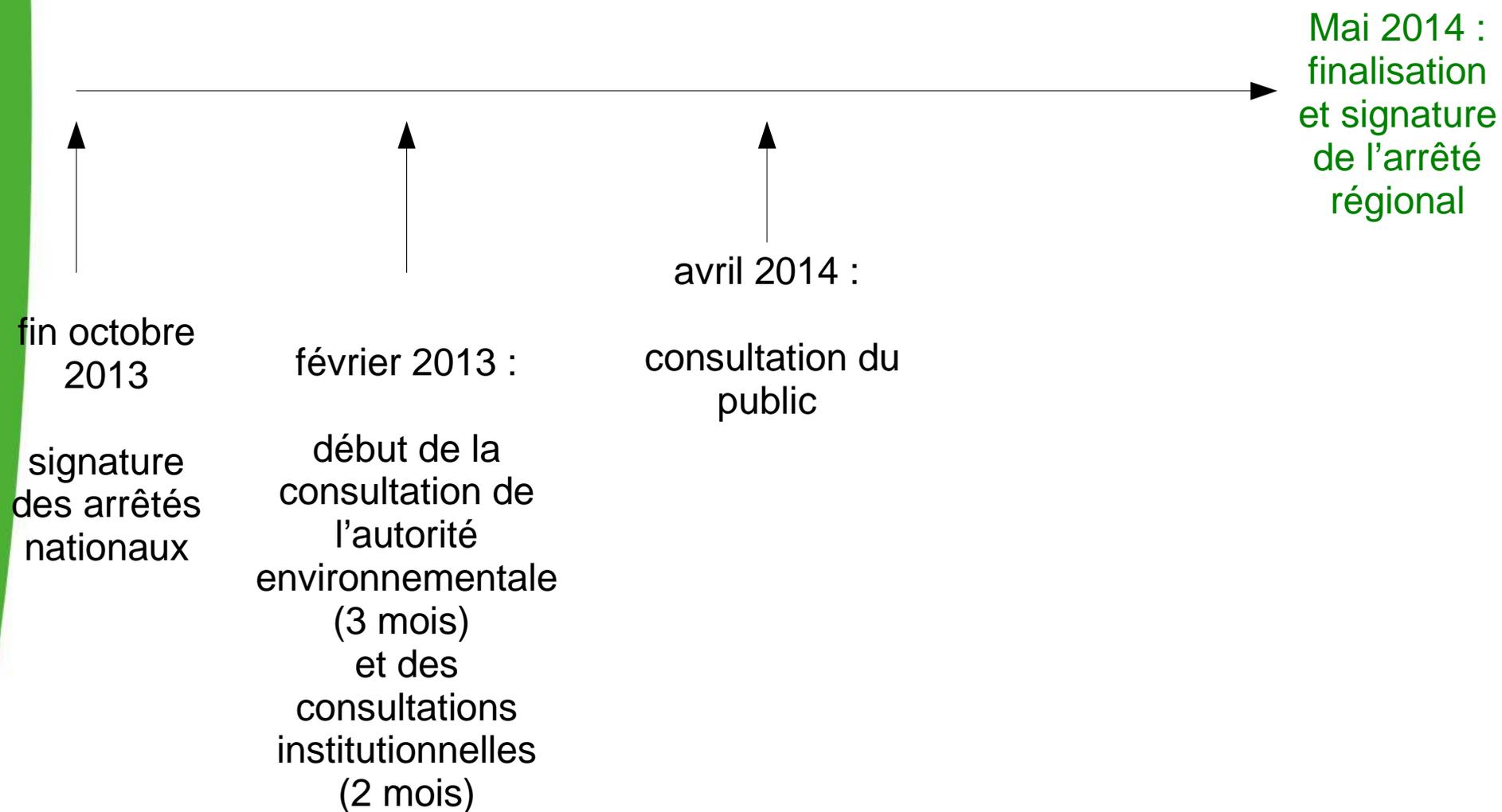
7

Délimitation des zones d'action renforcées

- les bassins d'alimentation des captages destinés à la consommation humaine dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 milligrammes par litre
- les ex - ZES (zones d'excédents structurels)
- les ex - ZAC (zones d'actions complémentaires)

le cas échéant étendues afin d'assurer la cohérence territoriale du programme d'action.

Projet de 5ème PAR : calendrier prévisionnel



Priorités régionales pour les pesticides

Résultats d'une étude conduite en 2012 – 2013

Cadre : Ecophyto 2018, action 21

Objectif : identifier les zones prioritaires pour la réduction de l'utilisation des pesticides

COFIL multi acteurs régionaux

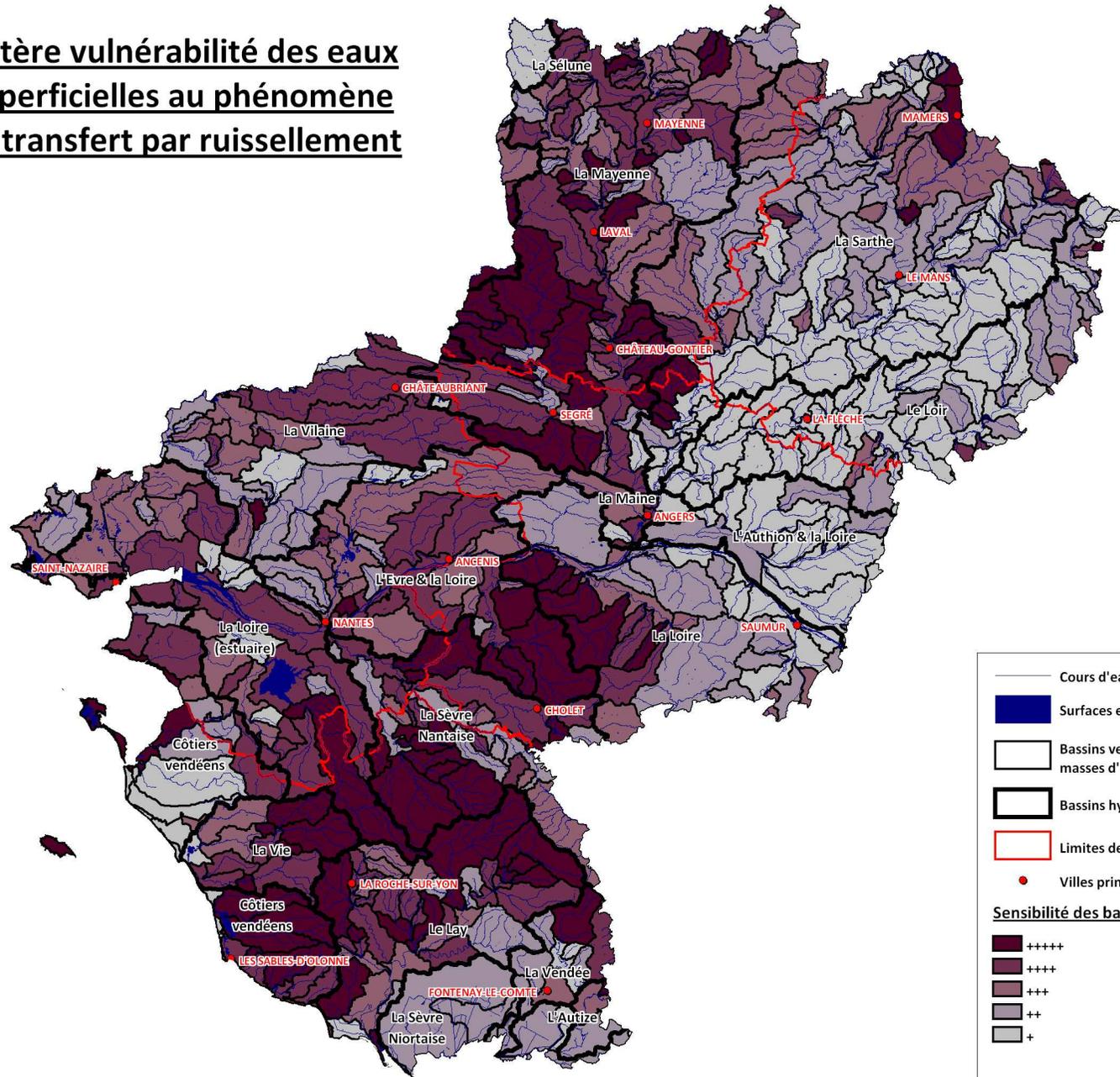
Priorités régionales pour les pesticides

7 Critères et 7 cartes :

- usages agricoles (RPG)
- usages non agricoles (CLC, enquête Fredon)
- qualité de l'eau (année 2010 OSUR, ARS, réseau complémentaire régional)
- tendance qualité de l'eau sur 5 ans
- vulnérabilité eaux superficielles (méthode SIRIS, étude Géohyd)
- vulnérabilité eaux souterraines (BRGM)
- enjeu eau potable / captages prioritaires

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/ressources/naturelles/eaux-et-milieux-aquatiques/pollutions/pesticides-r1048.html>

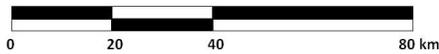
Critère vulnérabilité des eaux superficielles au phénomène de transfert par ruissellement



— Cours d'eau
 ■ Surfaces en eau
 □ Bassins versants des masses d'eau superficielles
 □ Bassins hydrographiques principaux
 — Limites de départements
 ● Villes principales

Sensibilité des bassins versants

- +++++
- ++++
- +++
- ++
- +



HIERARCHISATION DES BASSINS VERSANTS VIS-A-VIS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

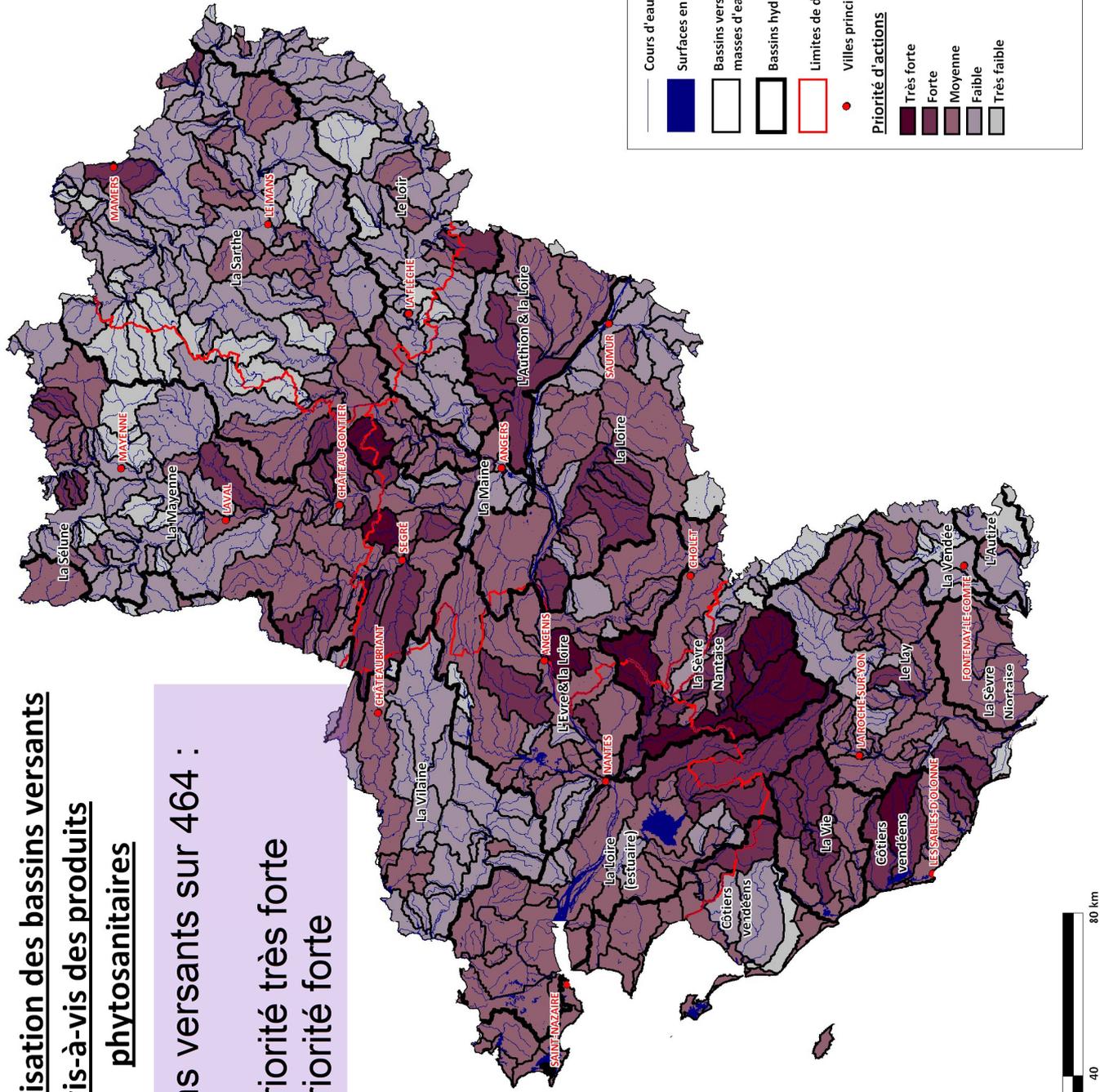
PAYS DE LA LOIRE



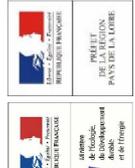
Hierarchisation des bassins versants
vis-à-vis des produits
phytosanitaires

68 bassins versants sur 464 :

- 12 en priorité très forte
- 56 en priorité forte



	Cours d'eau
	Surfaces en eau
	Bassins versants des masses d'eau superficielles
	Bassins hydrographiques principaux
	Limites de départements
	Villes principales
Priorité d'actions	
	Très forte
	Forte
	Moyenne
	Faible
	Très faible



Priorités régionales pour les pesticides

Prise en compte de l'étude :

A l'échelle de la région :

- éléments de l'état des lieux du SDAGE
- faire évoluer l'étude selon la connaissance
(et notamment, intégrer l'observatoire régional des achats pesticides)

A l'échelle plus locale, mettre à disposition les données pour :

- regrouper les données à l'échelle d'un SAGE ou bassin
- caractériser par bassin les pratiques et les molécules concernées
pour adapter ou mettre en place les actions

Avancement démarche captages Grenelle

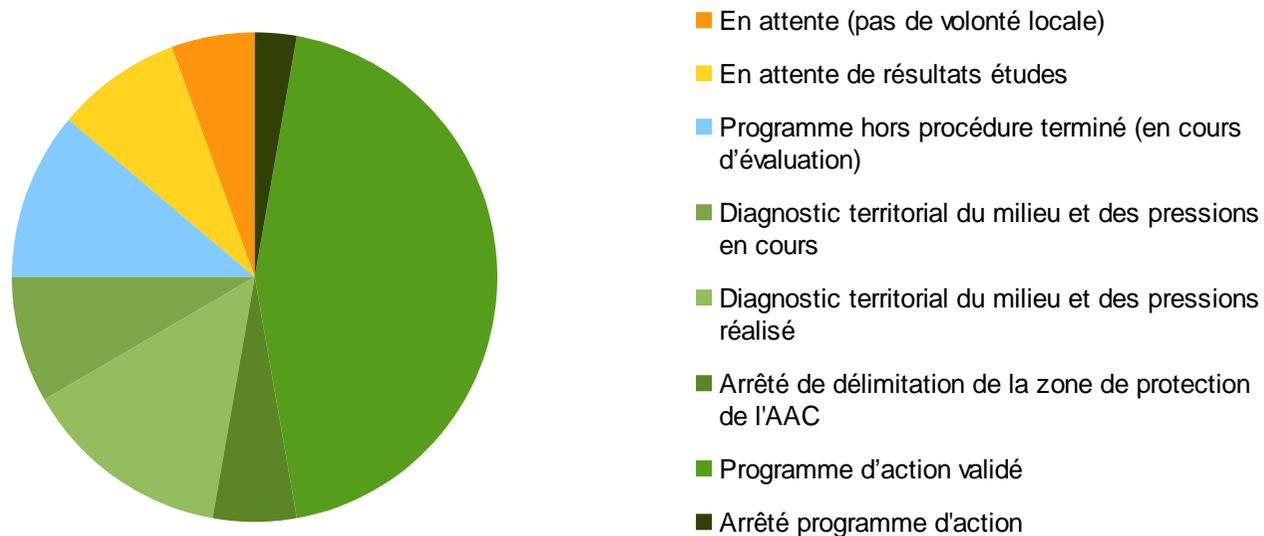
Avancement captages Grenelle au 2 décembre 2013

	En attente (pas de volonté locale)	En attente de résultats études	Programme hors procédure terminé (en cours d'évaluation)	Diagnostic territorial du milieu et des pressions en cours	Diagnostic territorial du milieu et des pressions réalisé	Arrêté de délimitation de la zone de protection de l'AAC	Plan d'action validé	Arrêté programme d'action	Total
44				1	2				3
49	1			2	1	1	7		12
53					1		7		8
72	1	3				1	2	1	8
85			4		1				5

Avancement démarche captages Grenelle

Avancement captages Grenelle

2 décembre 2013



Bon avancement des démarches : 27 captages sur 36 soit les 3/4

En cours d'évaluation : 4 sur 36

En attente d'études : 3 sur 36

Pas de volonté locale : 2 sur 36

Outil méthodologiques pour les captages



Protection d'aire d'alimentation de captage en eau potable contre les pollutions liées à l'utilisation de fertilisants et de pesticides

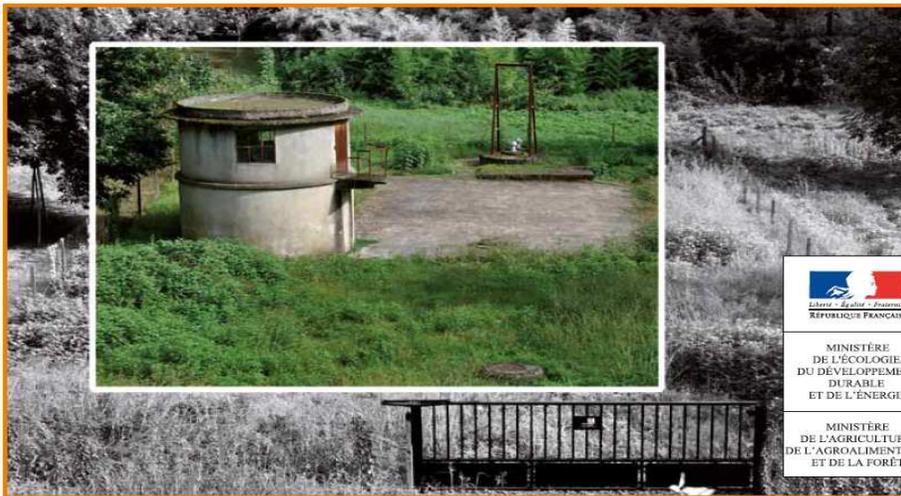
DREAL
Pays de la Loire

service ressources naturelles et paysages

janvier 2011

Guide stratégique régional
pour des plans d'actions efficaces sur les captages Grenelle

Adaptation régionale et complément du guide méthodologique national **



OUTILS ET REPÈRES
Collection

n° 4

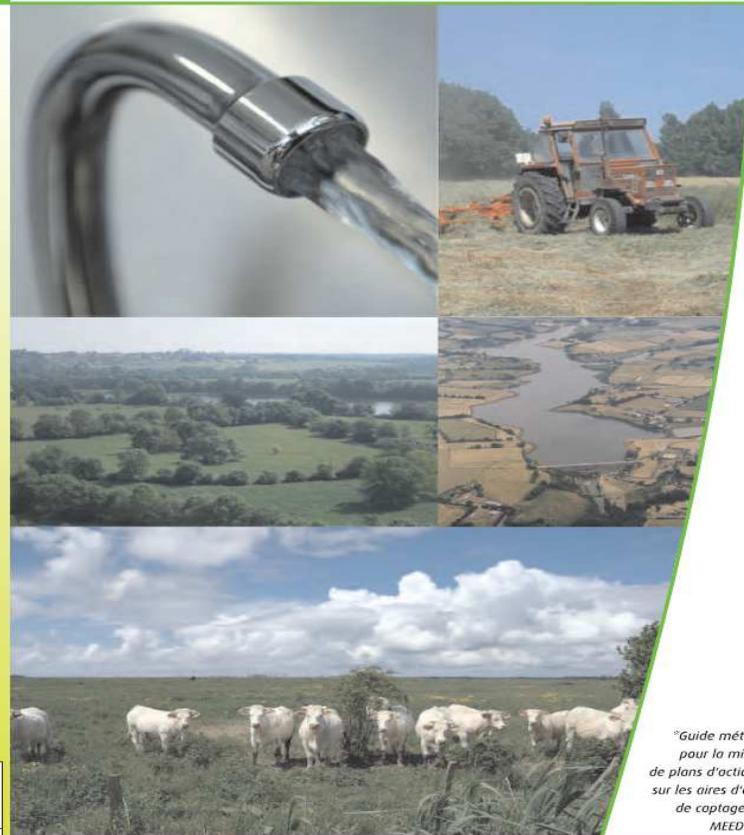


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



**Guide méthodologique pour la mise en œuvre de plans d'actions agricoles sur les aires d'alimentation de captages, juin 2010, MEEDDM et MAAP

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Méthode plan action, liste outils contractuels et réglementaires

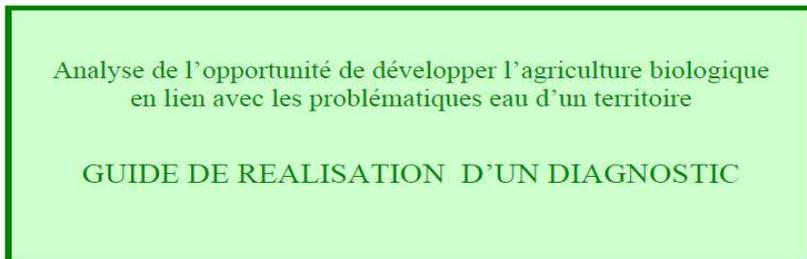
Notre analyse critique des outils, proposition d'une stratégie

21 janvier 2014 – journée d'échanges sur la reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins versants

Outil méthodologiques pour les captages



Version mai 2010



MEMENTO pour études AAC

version finale



Appuis-contacts diagnostics :
-DREAL : Valérie LECOMTE 02 40 99 58 51
valerie.lecomte@developpement-durable.gouv.fr
-Coordination AB : Patrick LEMARIE 02 41 18 61 40
cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

Mémento à l'attention des maîtres d'ouvrage

MEMENTO

pour la réalisation
d'un diagnostic territorial
des pressions agricoles
(DTPA)

DREAL

10 bd Gaston Serpette, BP 32205,
44022 Nantes cedex 1
Tel : 02 40 99 58 51

CAB

9, rue André Brouard BP 70510
49105 ANGERS CEDEX 02
Tel : 02 41 18 61 40

Grille d'analyse de territoire sur 5
critères, test sur un bassin

versant

21 janvier 2014 – journée d'échanges sur la reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins versants

Outil méthodologiques pour les captages

Conventions 2010
Cemagref – MEEDDM DEB
Cemagref – MAAP DGPAAT

**Délimitation des aires
d'alimentation de captages
en eaux de surface et
caractérisation de leur
vulnérabilité vis à vis des
pollutions agricoles diffuses
par les pesticides**

Guide méthodologique
Version 2011
V2.0 à tester

Guy Le Hénaff

Christine Gauroy
Equipe pollutions diffuses

UR Milieux Aquatiques, Ecologie et Pollutions, LYON
3 bis, quai Chauveau, CP 220, 69336 LYON cedex 09



Ecophyto2018 Action 21

Guide méthodologique de la démarche Co-click'eau

Démarche de co-construction de scénarios d'évolution des
pratiques agricoles,
visant à accompagner l'élaboration des plans d'actions
Dans les Aires d'Alimentation de Captages

Guide à l'usage des animateurs d'Aires d'Alimentation de Captages



Octobre 2012

Définition AAC eaux superficielles,
vulnérabilité pesticides

Scenarii d'évolution des
pratiques

21 janvier 2014 – journée d'échanges sur la reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins versants

Outil méthodologiques pour les captages

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA REALISATION DES
BILANS EVALUATIFS DES CONTRATS TERRITORIAUX
« POLLUTIONS DIFFUSES »



Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces

Evaluation des actions

20

